

***QUESTION ECRITE DE M. Pierre HURMIC***

## Création d'un Office Municipal du Sport

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2007

### QUESTION ECRITE

#### Création d'un Office Municipal du Sport

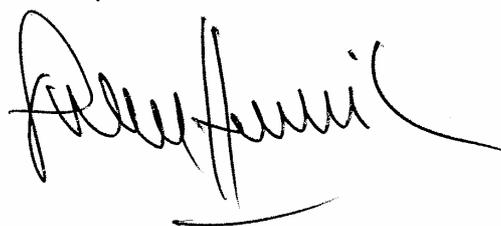
Certaines villes jugées performantes pour leur politique sportive ont créé un Office Municipal du Sport (OMS).

Cette structure de concertation démocratique régie par la loi de 1901 travaille en liaison avec les élus municipaux et les services administratifs compétents.

Elle permet de rassembler l'ensemble des acteurs du sport, d'animer la vie locale à travers les actions de promotion du sport et des loisirs à caractère sportif, de pratiquer une concertation permanente et de veiller à une répartition lisible et équilibrée des subventions.

La ville de Bordeaux, récemment critiquée pour les défaillances de sa politique sportive, ne pourrait-elle réfléchir à l'adoption d'une telle structure ?

Pierre HURMIC  
Président du Groupe des élus Verts



M. LE MAIRE. -

Nous terminons par la question écrite de M. HURMIC.

**M. HURMIC.** -

Est-ce que vous m'autorisez, Monsieur le Maire, ma question étant extrêmement courte, elle ne fait que 8 lignes, un bref propos introductif d'une minute ?

**M. LE MAIRE.** -

Pas de problème. Vous avez dit une minute. C'est vous qui avez fixé la durée.

**M. HURMIC.** -

Absolument.

Pour établir le caractère d'actualité de notre question je tiens à dire que ce n'est pas seulement le fait que le journal « Equipe Magazine » ait publié un palmarès il y a de cela une dizaine de jours sur les villes sportives. Ce n'est pas tellement ça qui nous a incités à intervenir. Vous le savez, c'est un sujet qui nous préoccupe. Nous sommes intervenus, notamment Patrick PAPADATO, à plusieurs reprises dans ce Conseil sur la politique sportive de la Ville de Bordeaux.

Il y a un deuxième élément qui fait que notre question, à notre sens, est tout à fait d'actualité c'est le fait que précisément aujourd'hui il nous semble que notre pays va prendre dans le domaine de la politique sportive nationale un virage que l'on considère, nous, je crois à juste titre, comme étant inquiétant.

On a nommé comme Ministre des Sports ce matin une personnalité qui s'est surtout illustrée par sa conception, je dirai, très affairiste, très « business » du sport professionnel de haut niveau, ce qui laisse aux collectivités locales comme la nôtre une responsabilité lourde en matière de promotion d'une fonction éducative et sociale du sport.

Les carences prévisibles de l'Etat vont nous amener à devoir vraisemblablement intervenir le plus souvent possible en ce qui concerne cette dimension.

Alors vous me direz : on n'est plus au temps de Léo Lagrange. Certes. On peut le regretter. Mais manifestement la personnalité du nouveau Ministre des Sports est fort éloignée des préoccupations de promotion du sport de masse qui étaient celles du Sous-secrétaire d'Etat au Sport et à la Jeunesse qu'était M. Léo Lagrange en 1936.

C'était mon propos introductif. Je n'ai pas dépassé le temps que vous m'aviez octroyé. Merci Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.** -

C'était totalement hors compétences municipales, mais dans votre temps de parole.

**M. HURMIC.** -

Si, si, j'étais dans la compétence dans la mesure où j'avais dit...

**M. LE MAIRE.** -

Le lien entre les deux est subtil.

**M. HURMIC.** -

Je vous remercie pour la subtilité du propos, mais il me semble être de nature à justifier notre intervention musclée dans les années qui viennent.

J'en viens à la lecture stricto sensu de ma question.

Certaines villes jugées performantes pour leur politique sportive ont créé un Office Municipal du Sport.

Cette structure de concertation démocratique régie par la loi de 1901 travaille en liaison avec les élus municipaux et les services administratifs compétents.

Elle permet de rassembler l'ensemble des acteurs du sport, d'animer la vie locale à travers les actions de promotion du sport et des loisirs à caractère sportif, de pratiquer une concertation permanente et de veiller à une répartition lisible et équilibrée des subventions.

La Ville de Bordeaux, récemment critiquée pour les défaillances de sa politique sportive, ne pourrait-elle pas réfléchir à l'adoption d'une telle structure ?

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Monsieur l'Adjoint chargé des Sports, M. QUANCARD.

**M. QUANCARD.** -

Oui Monsieur le Maire, je vais répondre à la question de Pierre HURMIC, et si vous me l'autorisez je ferai aussi un petit commentaire sur son introduction.

Mon cher collègue, la Ville de Bordeaux est, comme dans beaucoup d'autres domaines, très engagée dans une démarche de concertation et de collaboration, dans le cas d'espèce avec les clubs sportifs qui opèrent sur son territoire, collaboration et concertation que nous avons mis en place dès le début de la mandature en cours dans le cadre d'un Conseil de la Vie Sportive.

Ce Conseil de la vie Sportive, auquel ont été invités tous les clubs de la Ville, a en particulier de 2001 à 2003 développé ses travaux concrets dans le cadre de quatre commissions portant respectivement sur le sport éducatif et de loisirs, le sport de haut niveau local amateur, les problématiques des formations des athlètes et les différents aspects de la gestion financière des clubs, y compris les subventions.

Une vingtaine de clubs, dont tous les plus grands clubs bordelais, c'est-à-dire plus de 95% des licenciés de notre ville, ont participé aux travaux de ces commissions.

Outre la concertation, la mise en commun des échanges d'expérience entre les clubs, le partage d'information avec l'équipe municipale, la réflexion commune sur la politique sportive de notre ville, les travaux menés par le Conseil de la vie Sportive, qui ont d'ailleurs donné lieu à une restitution officielle ici à la Mairie en 2003, ont débouché également sur la création d'une structure associative formalisée sous le nom de Bordeaux Sports.

Cette structure, opérationnelle depuis 2004, présidée par l'ancien champion olympique Michel Andrieu, regroupe actuellement 11 de nos plus grands clubs bordelais, hors clubs professionnels – je le précise bien – auxquels sont appelés à venir se joindre quelques autres au fur et à mesure de leur demande.

Cette structure a pour objectif : d'animer la vie sportive bordelaise à travers des actions de promotions du sport, de mutualiser entre les clubs les moyens et les expériences, d'être un outil de concertation avec les services de la Ville de Bordeaux – nous travaillons régulièrement avec eux ; j'y étais encore il y a une semaine et voilà un dossier qu'ils m'ont remis – et de se prononcer sur les différents aspects de notre politique sportive, qu'il s'agisse aussi bien du Sport pour Tous, du haut-niveau amateur, des événements, des subventions.

Je vous donne un simple exemple du travail que nous faisons en ce moment ensemble qui est la finalisation entre l'Inspection Académique, la Ville de Bordeaux et les clubs, d'un accord très original parce qu'il sera le premier en France à ma connaissance, pour l'aménagement du temps scolaire - collèges et lycées - des athlètes locaux de bon niveau et leur permettre de pratiquer simultanément leur entraînement sportif et leurs études.

Compte tenu de cette organisation permettant une très large concertation, nous devons nous interroger sur l'apport que pourrait représenter la création d'un Office Municipal des Sports, ceci en le regardant par rapport à d'autres grandes villes.

Cela étant dit, je vous propose, avec l'accord de Monsieur le Maire, de mettre en place un groupe de travail qui pourrait associer les élus des différents groupes de notre assemblée afin de faire une analyse de cette question et de voir ce que nous pourrions effectivement en tirer.

**M. LE MAIRE.** -

Merci Monsieur l'Adjoint.

Je peux porter témoignage de la très grande qualité des relations que nous entretenons avec les clubs sportifs. On les reçoit souvent. J'ai eu l'occasion de rencontrer les membres de Bordeaux Sport qui m'ont dit toute la satisfaction du dialogue qu'ils entretenaient avec la ville.

Je voudrais aussi ajouter que nos maisons de quartiers et nos centres d'animation ont une activité sportive non négligeable, même parfois très importante dans plusieurs de ces maisons de quartiers, et là encore la concertation avec la ville est extrêmement dense et riche.

Donc le Conseil de la Vie Sportive et Bordeaux Sport nous permettent d'avoir ces rapports très étroits. Notre nouveau Directeur des Sports, M. GILLES, s'est beaucoup investi là aussi dans les relations avec les clubs.

Cela dit, moi je ne suis pas fermé à ce qu'on regarde. Faut-il municipaliser la politique sportive ? Pourquoi pas regarder.

Donc la proposition qu'a faite M. QUANCARD de créer ce groupe de travail avec la participation des différents groupes me paraît tout à fait bonne.

Voilà. Il n'y a pas de débat, je vous le rappelle, sur les questions.

*Séance du lundi 22 octobre 2007*

Je voudrais vous donner maintenant quelques informations, avant de lever la séance, sur d'autres initiatives que nous avons prises en matière de vélo notamment, pour vous faire un peu le point de la diffusion du Code de la rue.

Vous savez que nous avons mis au point ce document avec les associations, avec un groupe de travail dans lequel siégeaient des représentants de plusieurs groupes de notre assemblée.

Ce code est un des premiers de France. Nous l'avons lancé au mois de septembre 2007. Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il est de grande qualité. Il est tellement de grande qualité qu'il est aujourd'hui épuisé. Donc on est en train de le réimprimer parce qu'il a eu beaucoup de succès, à la fois dans les écoles, dans les associations, dans toutes les manifestations où nous le distribuons, les Conseils de quartiers, etc.

Nous allons relayer l'information du Code de la rue papier, si je puis dire, par d'autres opérations :

- Une campagne d'affichage générique sur le thème « Tout le monde a sa place à Bordeaux », pour essayer de faire passer les idées de respect mutuel dans l'usage de la rue.

Des spots télévisés seront également diffusés sur la chaîne locale TV 7 en octobre et en novembre.

Et puis j'ai eu la satisfaction de voir que le 17<sup>ème</sup> congrès du Club des Villes Cyclables a adopté une motion demandant au gouvernement la mise en place systématique de double sens cycliste dans les rues à sens unique situées en Zone 30 et dans les rues réglementées à 30 km / heure. C'est ce que nous avons fait à Bordeaux. Donc ceci est maintenant réclamé par l'ensemble du Club des Villes Cyclables.

Voilà mes chers collègues. Nous avons épuisé notre ordre du jour. Je vous remercie et je vous dis à bientôt.

***(La séance est levée à 17 h 20)***